



ORGANIZAÇÃO MUNDIAL DE SAÚDE
ESCRITÓRIO REGIONAL AFRICANO

COMITE REGIONAL DE L'AFRIQUE

AFR/RC53/R6
4 septembre 2003

Cinquante-troisième session

Johannesbourg, Afrique du Sud, 1er-5 septembre 2003

ORIGINAL : ANGLAIS

RÉSOLUTION

INTENSIFICATION DES INTERVENTIONS LIEES AU VIH/SIDA,
AU PALUDISME ET A LA TUBERCULOSE

Le Comité régional,

Notant avec préoccupation que le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme sont des maladies associées à la pauvreté et 14 septembre 2003es maladies transmissibles les plus importantes de la Région africaine, et reconnaissant les efforts déployés par le Comité régional en adoptant les résolutions AFR/RC40/R7 (1990), AFR/RC46/R2 (1996), AFR/RC50/R5 et AFR/RC50/R12 (2000) et par les Etats Membres en élaborant et en mettant en œuvre des plans d'action conformément à ces engagements;

Préoccupé par le fait que la mise en œuvre des stratégies de lutte existantes contre ces trois maladies n'a pas été efficace; que la couverture des soins et l'accès aux interventions demeurent faibles et que l'impact reste limité par l'insuffisance des ressources humaines et financières, la faiblesse des infrastructures et le coût inabordable des médicaments et autres produits;

Rappelant les engagements pris par les Chefs d'Etat, le système des Nations Unies et les partenaires internationaux dans la Déclaration d'Abuja, les programmes d'action contre le paludisme, le VIH/SIDA, la tuberculose et d'autres maladies infectieuses connexes, et lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/SIDA; et encouragé par les occasions offertes par le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme;

Reconnaissant l'urgente nécessité d'intensifier les interventions d'un bon rapport coût-efficacité qui existent afin de réduire la morbidité, la mortalité et les souffrances humaines associées à ces maladies.

1. PRIE INSTAMMENT les Etats Membres :

- a) d'élaborer des politiques et une législation appropriée pour instaurer un environnement favorable à l'intensification des interventions aux niveaux du district et de la communauté et de renforcer les systèmes nationaux de santé pour améliorer les interventions contre le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme dans le cadre de la santé, considérée comme un bien public;
- b) d'allouer des ressources nationales accrues aux activités de lutte contre ces maladies, en veillant à ce qu'elles soient inscrites dans les plans et budgets nationaux portant sur le développement et le secteur de la santé;

- c) d'accélérer la mise en œuvre des mesures multisectorielles de ripostes, en précisant les rôles et les contributions des différents secteurs ainsi que les structures ou mécanismes de coordination et en fournissant des moyens adéquats aux Ministères de la Santé pour l'exécution des activités du secteur;
 - d) de renforcer aux plans quantitatif et qualitatif les personnels chargés de la gestion, de la prestation des services, de la surveillance et de l'évaluation des programmes, en exploitant la capacité encore sous-utilisée des institutions nationales d'enseignement, de formation et de recherche, et en plaidant auprès des partenaires internationaux pour un soutien à long terme en faveur de la valorisation des capacités humaines;
 - e) de promouvoir et de financer, entre autres choses, la recherche opérationnelle et la recherche sur les médicaments traditionnels dans le cadre des plans de santé de district, en veillant à éliminer les obstacles à la mise en œuvre et à recenser les approches les plus efficaces pour intensifier les programmes;
 - f) d'engager les anciens et les nouveaux partenaires tels que les dispensateurs de soins de santé du secteur privé, les entreprises, les tradipraticiens, les ONG et les organisations communautaires à participer à la mise en œuvre des programmes et à la prestation des services liées à ces trois maladies, à orienter les agents de santé et à les former aux approches participatives et aux techniques de facilitation;
 - g) de décentraliser la gestion des programmes et des interventions, en renforçant les capacités au niveau des districts et au niveau local ainsi qu'en mettant en place des mécanismes d'affectation des ressources et de décaissement des fonds qui garantissent un financement adéquat à ces niveaux;
 - h) d'intégrer les ensembles d'interventions ayant un bon rapport coût-efficacité contre ces maladies dans les ensembles de prestations de santé essentielles à tous les niveaux et d'accélérer la coordination et l'intégration de la planification, de la formation, de la prestation de services, du suivi et de l'évaluation des activités dans les programmes et services pertinents;
 - i) de plaider auprès de la communauté internationale pour un accroissement des ressources destinées à faciliter la mise en œuvre des actions efficaces;
 - j) d'accélérer la mise en œuvre d'initiatives telles que le pré-emballage dans le pays, la distribution aux niveaux périphériques, et l'achat en gros des médicaments, des moyens diagnostiques et autres matériels afin de les rendre accessibles et abordables aux groupes bénéficiaires;
2. DEMANDE aux partenaires internationaux d'intensifier leur appui aux pays, en renforçant notamment les formations sanitaires et les ressources humaines et financières à tous les niveaux du système de santé, de manière à inverser la tendance des maladies;
3. PRIE le Directeur régional :
- a) de fournir un appui technique aux Etats Membres afin qu'ils puissent élaborer et appliquer des plans stratégiques pour l'intensification des interventions contre ces maladies et renforcer la capacité des systèmes de santé;

- b) d'appuyer la recherche opérationnelle et le processus de documentation, et de diffuser l'information sur les moyens efficaces qui permettent de renforcer les interventions;
- c) de plaider en faveur d'une augmentation des ressources et d'un appui international à long terme pour renforcer les capacités humaines et les infrastructures à tous les niveaux des systèmes de santé;
- d) de collaborer étroitement avec le Fonds mondial pour la lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, en préconisant des mécanismes qui puissent accélérer le décaissement des fonds en faveur des pays;
- e) de suivre l'amplification des interventions et de faire rapport chaque année au Comité régional sur les progrès accomplis.